



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 12

Réunion du :	Mardi 24 OCTOBRE 2023
Présidence de séance :	M. Blaise SASSO
Secrétaire de séance :	M. Jean Claude ALEXIS
Délégué du CD :	M. Jean-Paul RUIZ
Présents :	MM. Bernard BIAVA - Yvan MASSOLO

FORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modifications
- Traitement des feuilles de match

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS U14 - ARTICLE 5 – TABLEAUX

Vu le nombre de clubs engagés en U14 D3 (28) supérieurs aux prévisions (22) parues en début de saison avec 2 poules de 11. La Commission a créé une poule supplémentaire (soit 3 poules) et a mis à jour les grilles des accessions et descentes U14 comme ci-dessous :

U14 D1 (1^{ère} phase)

Janvier 2024

Avec 1 poule D2

Effectif 2023 / 2024

11 équipes

2024

CAS	Montée en Ligue	Descend en U14 D2	Maintenu	Descend de U14 ligue	Montée de U14 D2	2 ^{ème} phase U14 D1
1	0	2	9	0	2	11



District du Var de Football



U14 D2 (1^{ère} phase)

Janvier 2024

Avec 2 poules D3

Effectif 2023 / 2024

11 équipes

2024

CAS	Montée en U14 D1	Descend en U14 D3	Maintenu	Descend de U14 D1	Montée de U14 D3	2 ^{ème} phase U14 D2
1	2	3	7	2	3	11

U14 D3 (1^{ère} phase)

Janvier 2024

Avec 3 poules D3

Effectif 2023 / 2024

28 équipes

2024

CAS	Montée en U14 D2		Maintenu	Descend de U14 D2		2 ^{ème} phase U14 D3
1	3		25	3		28

U14 D1 (2^{ème} phase)

Fin juin 2024

Avec 1 poule D2

Effectif 2023 / 2024

11 équipes

2024-2025

CAS	Montée en Ligue U15	Descend en U14 D2	Maintenu	Descend de U14 ligue	Montée de U14 D2	Effectif U15 D1
1	1	1	9	0	3	12
2	1	1	9	1	2	12
3	1	1	9	2	1	12
4	1	2	8	3	1	12

U14 D2 (2^{ème} phase)

Fin juin 2024

Avec 2 poules D3

Effectif 2023 / 2024

11 équipes

2024-2025

CAS	Montée en U14 D1	Descend en U14 D3	Maintenu	Descend de U14 D1	Montée de U14 D3	Effectif U15 D2
1	3	1	7	1	4	12
2	2	1	8	1	3	12
3	1	1	9	1	2	12
4	1	2	8	2	2	12



U14 D3 (2^{ème} phase)

Fin juin 2024

Avec 3 poules D3

Effectif 2023 / 2024

28 équipes

2024-2025

CAS	Montée en U14 D2		Maintenu	Descend de U14 D2		Effectif U15 D3
1	4		24	1		25
2	3		25	1		26
3	2		26	1		27
4	2		26	2		28

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} PARUTION

Journée du 21/10/2023

U14 D3 Poule B

GAPEAU FC 21 / Ent . BESSE – Ste ANASTASIE 21 - N°26500278

U14 D3 Poule C

HYERES FC 23 / FC REVESTOIS 21 - N° 26500325

2^{ème} PARUTION

Journée du 14/10/2023

U16 D3 Poule B

O. ST MAXIMIN 2 / SC LE VAL 3 - N° 26808996

U15 D3 Poule A

SO LONDAIS 1/ FC LAVANDOU-BORMES - N° 26891282

U14 D3 Poule B

ET ST ZACHARIENNE 2 / GAPEAU FC 2 - N° 26500274

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U17 D1

ENT. PIVOTTE SERINETTE / CUERS PIERREFEU du 22.10.2023

U14 D3 poule B

AS ST CYR / ST TROPEZ-BAIE du 21.10.2023

U14 D3 poule C

GARDIA CLUB / FC LAVANDOU-BORMES du 21.10.2023

REPORTS DE RENCONTRES

A JOUER LE 12 NOVEMBRE 2023

U17 D2 poule A :

FC RAMATUELLE / SC COGOLIN 2 du 24.09.2023



District du Var de Football



A JOUER LE 7 JANVIER 2024

U14 D3 poule B :

ST TROPEZ-BAIE / AS SIGNES du 23.09.2023

En raison de LA COUPE GAMBARDELLA les matches suivants sont reportés :

U19 D1 Poule A

SC DRAGUIGNAN / SC LE VAL du 22.10.2023

U19 D1 Poule B

LORGUES / HYERES FC du 22.10.2023

U17 D1

HYERES FC / FC SEYNOIS du 22.10.2023

La Commission vous informe que la date butoir pour jouer ces rencontres est le 7 janvier 2024 avec possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs

A JOUER LE 14 JANVIER 2024

U14 D3 poule B :

GAPEAU FC / ST TROPEZ-BAIE du 01.10.2023

Prochaine réunion

Mardi 31 octobre 2023

Le Président de séance : Blaise SASSO

Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ